

# Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal

## Du 27 JUILLET 2016

**Présents** : CORBIERE-FAUVEL Monique – GRANET Martine - BOZZO Bruno - GUILLERMIER Ghislaine - SERGENT Catherine - BIROT Jean-Louis – CAZOTTES Béatrice – COUDERC Philippe – DAVALAN Christian – BRAYLE Sébastien - NOEL Géraldine – VIAULES Perrine - BARDET Guy - SANLEFRANQUE Pascal

**Excusé** : JAUROU Gilles

**Secrétaire de Séance** : BOZZO Bruno

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire propose aux conseillers municipaux et au public présent d'observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Nice et de St Etienne de Rouvray.

La condition de quorum étant remplie, Madame le Maire ouvre la séance.  
Monsieur BOZZO Bruno se propose secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.  
L'ordre du jour est ensuite abordé.

### **1.Relevé des décisions du maire :**

Néant

### **2.Modification du tableau du personnel communal:**

#### ✓ Avancement de grade au 1er septembre 2016

Madame le Maire informe l'assemblée de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire pour un avancement au grade d'adjoint technique Principal de 2ième classe de trois agents à temps complet et invite le conseil municipal à délibérer sur la modification du tableau des effectifs pour une nomination des agents dans ce nouveau grade à compter du 1er septembre 2016.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la C.A.P. et le tableau annuel d'avancement de grade établi par arrêté du Maire du 5 juillet 2016, approuve à l'unanimité la modification du tableau du personnel communal à compter du 1er septembre 2016 comme suit :

- Fermeture de 3 postes statutaires d'adjoint technique territorial de 1ère classe à temps complet,
- Ouverture de 3 postes statutaires d'adjoint technique territorial principal de 2ième classe à temps complet.

-----

#### ✓ Recrutement de deux agents contractuels sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

En préambule, Madame le Maire fait un point sur le temps méridien à l'école et insiste sur la nécessité de renforcer l'équipe qui assure la surveillance de ce temps-là par des personnes ayant des compétences en animation. La pertinence de transformer cette période en ALAE, comme le reste du temps périscolaire, se pose et sera étudiée par la commission affaires scolaires et l'association à la rentrée avec l'aide du service enfance/jeunesse de Tarn et Dadou.

A ce jour, Madame le Maire propose au Conseil Municipal le recrutement, à compter du 1er septembre 2016, de deux agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité à savoir renforcer l'équipe intervenant sur le temps méridien au service des écoles. Ces agents assureront les fonctions d'animateur et interviendront à raison de 2 h 30 par jour de classe les lundis – mardis – jeudis et vendredis.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Madame le Maire et décide à l'unanimité du recrutement de deux agents contractuels à temps non complet dans les conditions fixées à l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

-----

- ✓ Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le recrutement, à compter du 1er septembre 2016, d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir renforcer l'équipe des agents en charge du ménage au groupe scolaire.

Cet agent interviendra à raison de 1h45 par jour de classe les lundis – mardis – jeudis et vendredis. Le Conseil Municipal accepte la proposition de Madame le Maire et décide à l'unanimité du recrutement d'un agent contractuel à temps non complet dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

A titre d'information, elle indique qu'elle a reçu la demande d'un agent titulaire à temps non complet souhaitant diminuer sa durée hebdomadaire. Compte tenu de la saisine préalable du Comité Technique Paritaire, la modification de ce poste sera soumise ultérieurement à délibération du Conseil Municipal et devrait intervenir à compter du 1er novembre 2016.

### **1.Politique intercommunale Enfance Jeunesse : accueil de loisirs SIVOM Parisot – Peyrole , participation 2016 :**

Il s'agit, comme prévu dans la politique Intercommunale, de participer financièrement au frais concernant les enfants de Cadalen accueillis par le SIVOM Parisot – Peyrole . Le montant de cette participation s'élève à 63,87 €.

Ce versement est approuvé à l'unanimité du conseil municipal.

### **2.Association : subvention**

L'association ADMR (anciennement Familles Rurales de Cadalen) qui gère l'ALAE et L'ALSH « La Farandole » bénéficie d'une subvention communale. Cette subvention est versée en plusieurs fois selon conventionnement. Concernant l'année 2015, un premier versement de 29 131 € a été versé, au vu du budget prévisionnel, un deuxième versement de 15 126,60 € qui sera pris de sur la ligne « Crédits Réservés » à l'article 6574 du budget, est proposé au vote, ces montants correspondant à 90% de la subvention totale demandée. Le solde sera versé selon présentation des comptes définitifs.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote ce deuxième versement pour 15 126,60 €.*

### **3.Conservatoire de musique et de danse du Tarn : participation des familles :**

Le conservatoire de musique, pour l'année 2015 - 2016 a recensé 5 enfants de Cadalen. 4 élèves inscrits au conservatoire de musique de Gaillac et 1 au conservatoire de musique d'Albi.

Jusqu'à présent la participation versée par la famille s'établit à hauteur de 70 %, le complément restant à charge de la commune de cadalen.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir cette proportion de prise en charge.

Le montant des frais étant de 2 151 €, la part payée par la commune s'élève à 645,30 € et la participation des familles s'établit comme suit :

- Elèves inscrit à Gaillac : 290.50 € par enfant
- Elève inscrit à Albi : 343.70 € par enfant

### **4.Budget 2016, décision modificative :**

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des réajustements et inscriptions de crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal 2016.

Elle propose au conseil municipal la décision modificative suivante :

<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
C/7381 – Taxe Add.Drts Mutation		+ 5 800 €
C/022 – Dépenses Imprévues	- 20 442 €	

C/023 – Virement à la section d'investissement	+ 26 242 €	
<b>Section d'Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
2313/341 – Tvx. Ass. Autonome du Stade	+ 20 000 €	
2183/359 – Matériel Informatique	+ 5 000 €	
1341/370 – Ad'AP (Accessibilité)		- 1 242 €
021 – Virement de la Section de Fonctionnement		+ 26 242 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

#### **5. Tarif restauration scolaire 2016 / 2017 :**

Compte tenu, notamment du faible taux de l'inflation, l'ensemble du conseil municipal, à l'unanimité décide de reconduire pour l'année 2016 / 2017 les mêmes tarifs que l'année précédente.

Enfants : 2,85 € / repas

Adultes : 5,50 € / repas

#### **6. Logements communaux Grand rue – location :**

Les logements communaux de l'ancienne gendarmerie vont être mis à la location pour y accueillir les gendarmes de la gendarmerie motorisée.

Les conditions de location sont :

1 T2 :

durée 3 ans , loyer de 387,00 € / mois, provision pour charges de 80 € / mois.

1 T3 :

durée 3 ans , loyer de 388,00 € / mois, provision pour charges de 80 € / mois.

1 T4 :

durée 3 ans , loyer de 450,00 € / mois, provision pour charges de 90 € / mois.

Il est précisé que prochainement avant leur installation, des travaux de pose de volets roulants et de double vitrage seront réalisés.

L'ensemble du conseil municipal s'accorde sur ces propositions de location et autorise Mme le Maire à signer les baux dans ces conditions.

#### **7. Demande d'autorisation d'urbanisme :**

Mme le Maire étant intéressée à l'affaire par le présent point d'ordre du jour, elle quitte temporairement la salle du Conseil Municipal.

Madame GRANET Martine, 2ième Adjointe au maire, est désignée pour présider les débats relatifs à cette question d'ordre du jour.

Elle indique à l'Assemblée que Monsieur FAUVEL Jean-Luc, époux de Madame le Maire a déposé une demande de permis de construire.

En application de l'article L422-7 du Code de l'urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix « Pour » sur 13 votants) désigne Monsieur BOZZO Bruno et le charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issue de la phase d'instruction et de signer toute pièce s'y rapportant.

#### **8. Questions et informations diverses :**

- Pour information, le protège horloge concernant le mécanisme ancien exposé à l'église de Cadalen a été posé.

- Travaux sur la RD 964 : Les travaux ont commencé depuis le 18 juillet. Aux déviations mises en place par le conseil départemental seront prochainement ajoutées des sens interdits sauf riverains et services publics pour sécuriser certaines routes communales.
- le marquage au sol « Stop » route de Faget va être repeint pour insister sur le sens de priorité.
- Un compte rendu du comité de pilotage concernant l'aspect financier de la fusion des communautés de Tarn et Dadou, Vère Grèsigne et Cora est fait en séance.
- Le 24 août se tiendra à 18 heures au siège de Tarn et Dadou une conférence des maires ; les élus sont invités à y assister.

**Séance levée à 22 h 10'**

Le Maire,

**Monique CORBIERE-FAUVEL**

Le Secrétaire,

**Bruno BOZZO**

Le 2ième Adjoint,  
**Martine GRANET**

\_\_\_\_\_

-